

*Direction du personnel, des services
et de la modernisation*

Arrêté du 12 octobre 2004 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR : *EQU0410372A*

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27 ;
Vu l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;
Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;
Vu le décret n° 2001-1162 du 7 décembre 2001 portant modification du décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;
Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 22 septembre 2003 portant organisation de la direction de la sécurité et de la circulation routière ;
Vu l'arrêté du 22 septembre 2003 portant organisation des sous-directions de la direction de la sécurité et de la circulation routière en bureau,
Arrête :

Article 1^{er}

Le présent arrêté a pour objet d'annuler et de remplacer dans l'annexe de l'arrêté du 20 décembre 2001 modifié susvisé la liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire à la direction de la sécurité et de la circulation routière.

Article 2

Le présent arrêté prend effet au 1^{er} septembre 2004 et sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Article 3

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Défense, le 12 octobre 2004.

Pour le ministre et par
délégation :
Le chef du bureau DPSM/AC1
J. Le Dall

CATÉGORIE	NOMBRE	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION DE L'EMPLOI	SERVICE OU SOUS-DIRECTION ET BUREAU	
	1	37	Chef du bureau de la législation et du contentieux	SD de l'action interministérielle et de la communication	IC3
	1	20	Adjoint au chef de bureau de la législation et du contentieux	SD de l'action interministérielle et de la communication	IC3
	1	28	Chef du bureau presse et partenariats communication	SD de l'action interministérielle et de la communication	IC4
	1	37	Chef du bureau des finances	SD des actions transversales et des ressources	ATR 1
	1	26	Adjoint au chef de bureau des finances	SD des actions transversales et des ressources	ATR 1
	1	28	Chef du bureau de l'informatique générale et des réseaux	SD des actions transversales et des ressources	ATR 2
	1	28	Chef du bureau des ressources humaines et des moyens	SD des actions transversales et des ressources	ATR 3
A	1	37	Chef du bureau de l'animation de la politique éducative	SD de l'éducation routière	ER 3
	1	26	Chargé du pôle gestion, production, diffusion	SD de l'action interministérielle et de la communication	IC
	1	26	Adjoint au chef de bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routière	SD de l'éducation routière	ER 1
	1	20	Chargé d'études au bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routière	SD de l'éducation routière	ER 1
	1	37	chargé de mission	Suivi du contrôle sanctions automatiques	CSA
	1	26	Chargé de mission LOLF	Direction de la sécurité et de la circulation routières	CM
	1	20	Chargé d'études	Observatoire national interministériel de sécurité routière	D
Sous-total A :	14	396			
	1	15	Chargé du pôle des marchés au bureau des finances	SD des actions transversales et des ressources	ATR 1
	1	15	Chargé de la gestion des catégories A, des primes et des effectifs au bureau des ressources humaines et des moyens	SD des actions transversales et des ressources	ATR 3
B	1	15	Chargé d'études juridiques au bureau de la législation et du contentieux	SD de l'action interministérielle et de la communication	IC3
	1	15	Chargé du GIPSR et du suivi administratif des textes législatifs et réglementaires au bureau de la législation et du contentieux	SD de l'action interministérielle et de la communication	IC3
	1	15	Chargé d'études au bureau de l'éducation à la conduite	SD de l'éducation	ER

			et à la sécurité routière	routière	1
Sous-total B :	5	75			
C	1	10	Chargé de la diffusion de l'information routière au bureau de la division transports du CNIR	SD de l'exploitation et de la sécurité de la route	R 2
Sous-total C :	1	10			
Total A B et C :	20	481			